



Note d'établissement

GIS | N° 2017-47

Décision du 1^{er} novembre 2017

**Décision n° GIS 2017-47 du 1^{er} novembre 2017
portant délégation de pouvoirs du
Chef d'Etablissement du Département Gestion et Innovation Sociales [GIS]
au Responsable ressources humaines du département GIS**

Le Chef d'Etablissement du département GIS,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs Note Générale n°5798 consentie le 20 mai 2010 au Chef d'Etablissement GIS, Directeur du Département GIS, Directeur Général Adjoint, par le Président-Directeur général de la RATP

Décide :

Article 1er

De donner délégation au Responsable Ressources Humaines du Département GIS à l'effet :

De présider le Comité Départemental d'Etablissement Professionnel [CDEP] GIS.

Article 2

Le délégataire assumera toutes les responsabilités, notamment pénales, que la loi ou les règlements mettent à la charge du chef d'entreprise, ces responsabilités étant expressément déléguées en même temps que les pouvoirs correspondants.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée Note d'Etablissement n° GIS 2015-03 du 1^{er} janvier 2015.



Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 1^{er} novembre 2017

Jean Agulhon

Le Chef d'Établissement du département GIS